



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PME

Question écrite n° 49475

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur la nécessité de reconnaître la spécificité des très petites entreprises (TPE). En effet, ces entreprises constituent un véritable gisement d'emplois pour la France ; en outre, elles offrent des atouts en matière de flexibilité et d'aménagement du territoire qui rendent nécessaire l'adoption de mesures de nature à assurer leur pérennité et à encourager leur création. Il appelle plus particulièrement l'attention du Gouvernement sur l'opportunité de simplifier les procédures administratives auxquelles elles sont soumises. Dans le même sens, une simplification du calcul des charges personnelles, de la gestion de leur personnel - en les autorisant à utiliser les chèques emploi-service notamment - ainsi qu'une suppression des charges sociales sur les bas salaires paraissent de nature à encourager le dynamisme de ces entreprises et à assurer leur développement. Il demande au Gouvernement de lui préciser ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les très petites entreprises (TPE) constituent un gisement d'emplois potentiels important et leur développement est un atout majeur pour la réussite de toute politique d'aménagement du territoire. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a déjà pris, depuis 1997, de nombreuses mesures de simplifications administratives et d'allègements de charges dont l'objectif est de faciliter la création et le développement de très petites entreprises. Parmi ces mesures, il faut notamment citer le relèvement du seuil d'application du régime fiscal de la micro-entreprise, l'harmonisation et la réduction de la charge des cotisations sociales pendant les deux premières années de vie de l'entreprise et les décisions prises le 11 avril 2000, à l'occasion des états généraux de la création d'entreprise, aussi bien en matière d'allègements de charges que d'aides directes au financement des projets. Par ailleurs, le projet Net-Entreprises, qui constitue le prolongement d'une des mesures de simplifications adoptée dans le programme gouvernemental de simplifications administratives du 18 novembre 1998, a pour objet de créer sur Internet un service unifié d'information, de déclaration et de paiement regroupant, à terme, toutes les obligations auxquelles sont astreintes les entreprises à l'égard de l'ensemble des organismes de protection sociale. Le premier palier de service de Net-Entreprises sera opérationnel dès l'automne 2000. Il n'en demeure pas moins que les petites entreprises sont soumises à certaines contraintes administratives qui peuvent, dans certains cas, ralentir le développement de leur activité. C'est pourquoi le Gouvernement se propose de mettre en oeuvre, d'ici la fin de l'année 2000, de nouvelles mesures en leur faveur. Parmi celles-ci, des formules du type du chèque emploi service, comme cela a été institué dans le secteur agricole, pourraient être mises à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49475

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2000, page 4355

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6143